2 décembre 2003 **03.169**
ad 03.037

Postulat du groupe radical

Structurer les réformes – réformer les structures (Acte VII)

L'Etat de Neuchâtel souffre d'un déficit structurel ainsi que le démontre la répétition des déficits depuis vingt ans, même lors des exercices suivant la reprise économique. Il est donc important et urgent d'entreprendre un certain nombre de réformes en profondeur et de créer un certain nombre de synergies entre les différentes autorités (autres cantons, communes).

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier avec les partenaires concernés la question suivante:

– étude, avec les partenaires concernés, d'un rapprochement, voire d'une fusion des services gérant les systèmes informatiques des collectivités publiques, en particulier le service du traitement de l'information de l'Etat de Neuchâtel (STI), le Centre électronique de gestion de la ville de Neuchâtel (CEG) et le service informatique de la ville de La Chaux-de-Fonds (SIC) afin de créer des synergies et d'éviter la multiplication des structures.

Signataires: D. Cottier, E. Berthet, B. Zumsteg, J. Tschanz, D.G. Rossier, F. Loeffel, W. Haag, J.-B. Wälti, R. Tanner, G. Pavillon, R. Comte, M. Desaulles-Bovay, A. Gerber, B. Keller, M.-L. Béguin, W. Geiser, C. Schallenberger, R. Debély, M. Grossmann et Y. Morel.